



**Association des professionnels en philanthropie
(AFP)**

**Mémoire présenté au Comité permanent des
finances de la Chambre des communes en vue
des consultations prébudgétaires 2020**

Le 2 août 2019

**Association des professionnels en philanthropie
260, rue King Est
Bureau 412
Toronto (Ontario) M5A 4L5**

Recommandations de l'Association des professionnels en philanthropie

(du Comité sénatorial spécial sur le secteur de bienfaisance du Canada)

- Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada, par l'entremise du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, élabore des politiques qui obligent les ministères et les organismes à assumer la totalité des frais administratifs associés à la prestation des services financés dans les transferts aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif.
- Recommandation 2 : Que les initiatives du gouvernement du Canada qui appuient la viabilité des secteurs à but lucratif, particulièrement en ce qui concerne les coûts indirects et d'infrastructure, soient étendues au secteur de bienfaisance et sans but lucratif.
- Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada, par l'entremise du Conseil du Trésor du Canada, s'assure que les accords de subventions et de contributions couvrent un minimum de deux ans, renouvelable s'il y a lieu; et que le niveau d'information requis pour l'application et le suivi de ces accords soit proportionnel au niveau de financement, ce qui minimise la complexité pour les petits montants.
- Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada, par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada, appuie l'innovation dans les organismes de bienfaisance et sans but lucratif, y compris par l'entremise du groupe consultatif qui gère le Fonds de finance sociale.
- Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada établisse un volet de financement pour les projets visant à encourager les organisations à mettre au point des technologies communes pour gérer leurs besoins administratifs.

Commentaires de l'Association des professionnels en philanthropie

L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) est heureuse d'avoir l'occasion de présenter ses recommandations au Comité permanent des finances.

L'AFP vise à promouvoir une collecte de fonds et une philanthropie éthique et efficace dans tout le pays. Étant donné que certains de nos 3 700 membres au Canada recueillent des millions de dollars chaque année pour des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif à vocation environnementale partout au pays, nous sommes tenus de répondre aux consultations prébudgétaires de 2020 sur le thème de l'urgence climatique : la transition requise vers une économie faible en carbone.

Aux côtés des secteurs public et privé, les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif de partout au Canada doivent jouer un rôle crucial dans la réponse à la crise climatique et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Après tout, le secteur sans but lucratif joue un rôle clé dans l'économie canadienne, générant 8,5 % du produit intérieur brut du pays et employant plus de 2,4 millions de Canadiens, soit environ 10 % de la main-d'œuvre. Cela va au-delà des secteurs de l'immobilier, de la fabrication, de l'extraction minière, pétrolière et gazière et de la finance. Pourtant, la contribution économique du secteur sans but lucratif est souvent négligée, et les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif sont souvent exclus des mesures politiques qui leur permettraient de contribuer plus pleinement à la santé économique du pays.

Comme vous le savez peut-être, le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance a publié récemment son rapport intitulé « Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste », qui contient 42 recommandations d'une grande portée. L'AFP appuie fermement bon nombre des recommandations formulées dans ce rapport et a formulé cinq recommandations précises qui renforceront la capacité des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif de collaborer avec le gouvernement afin de régler d'importants problèmes environnementaux qui touchent tous les Canadiens.

Ces cinq recommandations comprennent :

- Recommandation 10 (p. 45 du rapport) : Que le gouvernement du Canada, par l'entremise du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, élabore des politiques qui obligent les ministères et les organismes à assumer la totalité des coûts administratifs associés à la prestation des services financés dans le cadre des transferts aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif.
- Recommandation 11 (p. 46 du rapport) : Que les initiatives du gouvernement du Canada qui appuient la viabilité des secteurs à but lucratif, particulièrement en ce qui concerne les frais généraux et les coûts d'infrastructure, soient étendues au secteur de bienfaisance et sans but

- lucratif.
- Recommandation 12 (p. 47 du rapport) : Que le gouvernement du Canada, par l'entremise du Conseil du Trésor du Canada, s'assure que les accords de subventions et de contributions couvrent un minimum de deux ans, renouvelable s'il y a lieu; et que le niveau d'information requis pour l'application et le suivi de ces accords soit proportionnel au niveau de financement, ce qui minimise la complexité pour les petits montants.
 - Recommandation 14 (p. 51 du rapport) : Que le gouvernement du Canada, par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada, appuie l'innovation dans les organismes de bienfaisance et sans but lucratif, y compris par l'entremise du groupe consultatif qui gère le Fonds de finance sociale.
 - Recommandation 18 (p. 57 du rapport) : Que le gouvernement du Canada établisse un volet de financement pour les projets visant à encourager les organisations à mettre au point des technologies communes pour gérer leurs besoins administratifs.

L'AFP exhorte le gouvernement à adopter ces cinq recommandations et à veiller à ce qu'elles soient intégrées aux futurs politiques et processus gouvernementaux à partir du budget 2020. Les coûts indirects, l'infrastructure, l'innovation et la technologie seront essentiels pour permettre aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif de s'attaquer aux problèmes environnementaux comme les changements climatiques, tout comme ils le sont pour les organismes du secteur privé.

Conclusion

Ces cinq recommandations jetteront les fondements d'un secteur sans but lucratif encore plus fort, mieux placé pour travailler avec les secteurs public et privé sur des questions environnementales comme les changements climatiques. En incluant le financement du secteur sans but lucratif dans le budget de 2020, le Comité permanent des finances veillera à ce que les 2,4 millions de travailleurs du secteur sans but lucratif soient efficacement mis à contribution pour lutter contre les changements climatiques et faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

L'AFP est heureuse de pouvoir présenter des recommandations au Comité permanent des finances. Si les membres du comité ont des questions au sujet de ce mémoire, veuillez communiquer avec Lisa Davey, vice-présidente, AFP Canada, par téléphone au **(613) 407-7169** ou par courriel à lisa.davey@afpglobal.org.

Contexte

L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) représente près de 32 000 collecteurs de fonds et organismes de bienfaisance qui recueillent plus de 115 milliards de dollars par année pour des organismes de bienfaisance du monde entier. Au Canada, les 3 700 membres de l'AFP, répartis dans 20 secteurs, œuvrent dans plus de 1 800 organismes de bienfaisance partout au pays et recueillent des milliards de dollars chaque

année.

Ces fonds ne sont pas recueillis en vase clos, mais conformément au Code de normes éthiques de l'AFP, créé en 1964 et l'un des rares codes d'éthique en vigueur. Le code d'éthique de l'AFP, qui établit les normes les plus élevées en matière de collecte de fonds, a servi de fondement aux codes de conduite dans de nombreux pays. L'AFP a aussi réuni plus de 30 associations nationales de collecte de fonds du monde entier afin de rédiger l'Énoncé international des principes éthiques en collecte de fonds, qui constitue une série de valeurs et de normes supplémentaires pour la communauté mondiale des collectes de fonds.

En 1981, l'AFP a instauré un processus d'accréditation visant à identifier les collecteurs de fonds qui possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer leurs fonctions de manière efficace, consciencieuse, éthique et professionnelle. Plus de 6 000 collecteurs de fonds dans le monde ont obtenu la certification CFRE (Certified Fundraising Executive) et ACFRE (Advanced Certified Fundraising Executive).